

Gaspillage et mauvaise gestion

J'aimerais traiter d'une question qui m'a quelque peu inquiété et qu'ont abordée des députés des deux côtés de la Chambre. Nous avons un vérificateur général qui est totalement indépendant, nous avons un contrôleur général et nous avons des personnes qui surveillent de très près les dépenses publiques. Les députés de l'opposition se sont peut-être dit que c'était très bien d'examiner les dépenses réelles et les opérations de comptabilité fiscale des ministères ainsi que leurs budgets mais que cela pouvait être une ingérence dans les décisions portant sur les dépenses des ministères. A mon avis, plus il existe de contrôle et de garde-chiourmes surveillant les dépenses du gouvernement et plus on remet en question les décisions prises par les pouvoirs publics en matière de dépense.

● (1710)

Plusieurs programmes du ministère que je dirige, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne manqueront certainement pas d'être critiqués dans les rapports du vérificateur général. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fait actuellement l'objet d'un remaniement en profondeur. Nous demandons aux Indiens du pays de participer davantage aux prises de décision les concernant directement notamment en matière de responsabilité financière. Toutefois, la décentralisation non seulement géographique mais aussi administrative qui consiste à déléguer aux bandes indiennes la gestion de leurs fonds et un certain nombre d'autres pouvoirs en matière de décision provoquera certainement de nouveaux conflits entre le vérificateur général et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Si je le signale à l'attention de la Chambre, c'est dans l'espoir que nous aurons, à l'avenir, moins de garde-chiourmes intervenant dans les affaires du gouvernement, du Parlement et des différents ministères, car nous en arriverions à une situation telle que personne n'oserait plus prendre de décision de peur que le vérificateur général ou autre rapporteur ne dénonce son administration financière.

Je ne risque pas de me tromper, je pense, en affirmant que le gouvernement s'intéresse, lui aussi, à la question de l'imputabilité qui, je m'empresse de le préciser, n'est pas venue sur le tapis parce que le système fonctionne mal, mais plutôt parce que le gouvernement souhaite améliorer le système actuel. Je tiens à rappeler aux députés que pour atteindre précisément cet objectif, le gouvernement a créé une Commission royale d'enquête sur l'organisation financière et l'imputabilité au sein du gouvernement du Canada. C'est M. Andras, alors président du Conseil du Trésor, qui a annoncé la création de cette commission royale d'enquête le 22 novembre 1976. J'aimerais citer l'extrait de sa déclaration que voici:

... je désire informer la Chambre des circonstances qui ont amené le gouvernement à établir une Commission royale d'enquête sur l'organisation financière et l'imputabilité au sein du gouvernement et offrir quelques commentaires sur le mandat de cette commission décrit dans le décret du conseil que je viens de déposer.

Les honorables députés noteront que le mandat de cette Commission royale vise deux objectifs distincts qui, selon le gouvernement, sont cependant étroitement liés entre eux; à savoir: l'organisation financière, c'est-à-dire la structure, les systèmes et les procédés par lesquels l'administration et le contrôle financiers sont et devraient être exercés à tous les niveaux et dans tous les ministères et organismes de l'État; l'imputabilité, c'est-à-dire la structure, les systèmes et les procédés requis afin d'assurer une responsabilité administrative efficace des sous-ministres et des chefs d'organismes devant le gouvernement et au besoin, devant le Parlement.

Le premier objectif de l'enquête montre à quel point le gouvernement partage le souci que l'Auditeur général a exprimé dans son rapport à la Chambre des

[M. Anderson.]

communes pour l'année financière 1975-1976, et maintes fois au cours de ses comparutions devant le comité permanent des comptes publics, à savoir, que soient atteintes les normes les plus élevées dans l'administration des fonds publics. Le second objectif de l'enquête révèle la détermination du gouvernement de voir clarifié ou résolu aussi rapidement et efficacement que possible, l'ensemble des recommandations de l'Auditeur général.

Le président du Conseil du Trésor a alors . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le secrétaire parlementaire que son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime. Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu une communication dont voici le texte:

Résidence du gouverneur général,
Ottawa

le 26 mars 1979

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Yves Pratte, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le 26 mars, à 8 h 15 du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR RÉSERVÉ AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
MOTION DE DÉFIANCE—ON BLÂME LE GOUVERNEMENT POUR
SON GASPILLAGE ET SA MAUVAISE GESTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre:

Que la Chambre blâme le gouvernement de son gaspillage et de sa mauvaise gestion ainsi que de n'avoir pas appliqué des méthodes de gestion et d'administration assurant que l'argent des contribuables soit dépensé de manière rentable et efficace et selon la volonté du Parlement.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, nous voici de nouveau devant une autre motion qui dénonce le gaspillage et la mauvaise gestion du gouvernement. J'aimerais qu'un autre mot figure dans la motion et c'est celui de «double emploi», car on sait que le gouvernement actuel en a fait sa spécialité. Au fil des années, l'opposition a adopté une attitude responsable face au gaspillage, à la mauvaise gestion et au double emploi, mais à chacune de nos initiatives, nous